



Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 27 Mai 2015

Le 27 mai 2015, le Conseil Communautaire s'est réuni au Foyer Rural de St Vincent de Connezac, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le lundi 18 mai 2015.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants présents : 3

Nombre d'absents : 2

Procurations: 10

Daniel BONNEFOND à Bruno BUSSIERE

Paul MALVILLE à Corinne DUCOUP

Joël CONSTANT à Emmanuel CLUGNAC

Guy NADAL à Jean-Pierre PRUNIER

Séverine LE MOAL à Monique MORIN

Catherine STUTZMANN à Franck BLANCHARDIE

Joëlle GARCON à Régis LAGORCE

Alain CLISSON à Patrice FAVARD

Danielle GAY à René ETOURNEAUD

Anne Harris à Gérard SENRENT

Secrétaire de séance : Murielle CASSIER

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence suite au décès de Thérèse MORILLERE.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 23 avril 2015 :

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

Examen des projets de délibération du conseil communautaire :

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la délibération 2015/110 (vote : 58 pour et 2 abstentions)

ADMINISTRATION GENERALE

(Rapporteur Didier BAZINET)

DELIBERATION N°2015/98 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SPL E- TIC DORDOGNE

Suite à l'adhésion de plusieurs EPCI à la SPL (CA Grand Périgueux, CC du pays Thibérien, CC Vallée de l'Homme, la CC du Terrassonnais en Périgord Noir), les statuts ont été modifiés, il s'agit d'autoriser le Président à ratifier les nouveaux statuts de la SPL.

DELIBERATION N°2015/99 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA CCPR AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Proposition Titulaire Joël Constant et Suppléante Monique Boineau Serrano

DELIBERATION N°2015/100 : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DE TOCANE ST APRE pour l'ANNEE 2015

Le Président est autorisé à signer avec Monsieur le Maire de Tocane la convention d'occupation des locaux pour les services de la CCPR sis au 1^{er} étage de la mairie pour un montant annuel de 7800 € payable par trimestre. (Les conseillers communautaires de Tocane ne prennent pas part au vote)

Les conseillers communautaires de Tocane ne prennent pas part au vote

URBANISME

(Rapporteur Jean-Pierre JUGIE)

DELIBERATION N°2015/101 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES DANS LE CADRE PLUI-H ET RLP INTERCOMMUNAL

Le bureau d'étude Artelia a été retenu pour un montant de 269 770 € HT sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché.

Le Président remercie le travail de la commission et informe que le démarrage du PLUI est prévu début septembre.

SPORT

(Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE)

DELIBERATION N°2015/102 : ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES AUX PISCINES INTERCOMMUNALES

		Ribérac	Verteillac
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Enfants de 3 à 9ans	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	20.00 €	20.00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	30.00 €	30.00 €
Adultes	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	40.00 €	40.00 €
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		1.60 €	1.00 €
Accompagnateur Visiteur		0.40 €	0.40 €
Campeur – de 18 ans		0.80 €	0.60 €
Campeur adulte		1.60 €	1.00 €
Location aquabike	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	

Ecole de natation (1 mois)	8-12 ans	15.00 €	
Aquagym /Aquafitness	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

- ☞ Les Pompiers Volontaires des Centres de Secours Principaux de Ribérac et de Mareuil sur Belle bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales
- ☞ Les écoles et les centre de loisirs du territoire de la CCPR bénéficient également bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales

RESSOURCES HUMAINES
(Rapporteur Jeannik NADAL)

DELIBERATION N°2015/103 : CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet suite à la réussite d'un agent au concours externe

DELIBERATION N°2015/104 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE TOCANE EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il est prévu le recrutement direct de 10 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité. Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 40 heures (plus 6 heures sur l'ensemble de la période).

DELIBERATION N°2015/105 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE RIBERAC EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il est prévu le recrutement direct de dix agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 40 heures (plus 6 heures sur l'ensemble de la période).

DELIBERATION N°2015/106 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE VERTEILLAC EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il est prévu le recrutement direct de quatre agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 40 heures (plus 6 heures sur l'ensemble de la période). Les dates de ces contrats sont les suivantes :

DELIBERATION N°2015/107 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU SERVICE DES SPORTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il est prévu le recrutement direct de douze agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

DEVELOPPEMENT CULTUREL
(Rapporteur Daniel VILLEDARY)

DELIBERATION N°2015/108 : CONVENTION CULTURELLE

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention culturelle 2015 avec Monsieur le Président du Conseil Départemental.

A une question de Francis LAFAYE sur le devenir de L'association la « Clé » il est répondu qu'elle fera le lien entre les associations locales et la CCPR. Cette dernière contractualisera avec le Conseil Départemental dans le cadre de la convention culturelle 2015.

DELIBERATION N°2015/109 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACQUISITIONS DE LIVRES PAR LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Le conseil communautaire a voté la somme de 5 750 € pour l'acquisition de livres par la bibliothèque intercommunale du Verteillacois et le Président est autorisé à solliciter une participation financière du Conseil Départemental

ENFANCE-JEUNESSE

(Rapporteur Rémy TERRIENNE)

DELIBERATION N°2015/110 : FORFAIT COMMUNAL

Pour l'année scolaire 2015, la commission des affaires scolaires propose de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 77 935€ c'est-à-dire 715 € X 109 élèves.

Didier BAZINET précise que le forfait communal est en légère diminution en raison de la baisse du nombre d'élèves. Il précise enfin qu'il s'agit d'une obligation légale.

Cette précision est également apportée par Rémy TERRIENNE suite à une interrogation de Michel Desmoulin. Il s'agit d'une Ecole privée sous contrat donc c'est une obligation de la collectivité compétente en matière scolaire (à hauteur de la participation au secteur public)

DELIBERATION N°2015/111 : ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS APPLICABLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

La commission des activités périscolaires propose une harmonisation des tarifs des accueils périscolaires en plusieurs étapes afin de minimiser l'impact sur certaines familles du territoire.

Première étape à partir de la rentrée scolaire 2015-2016 :

Harmonisation des tranches des quotients familiaux, harmonisation des forfaits occasionnels et harmonisation des tarifs des Accueils périscolaires du Ribéracois et des Hauts de Dronne (suppression des tarifs attente bus).

Pour le Val de Dronne harmonisation des tarifs pour un enfant avec le Ribéracois, les forfaits deux et trois enfants seront harmonisés en deux ans.

L'harmonisation des tarifs du Verteillacois avec le reste du territoire se fera sur trois ou quatre ans (suppression des tarifs matin ou soir)

Tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires du Val de Dronne (Lisle et Tocane)

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	26.50€	43.00€	54.00€	4.50€
901 à 1400	25.00€	40.50€	50.00€	4.00€
623 à 900	22.50€	38.00€	47.00€	3.50€
0 à 622	20.00€	35.00€	45.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires du Verteillacois (Champagne-Fontaine, Gout-Rossignol, Verteillac et Cercles)

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
------------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------	---------------------------

1401 et +	22.50€	36.00€	47.00€	4.50€
901 à 1400	21.00€	34.00€	44.00€	4.00€
623 à 900	19.00€	32.00€	41.00€	3.50€
0 à 622	17.00€	30.00€	38.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

DELIBERATION N°2015/112 : ADOPTION DES TARIFS DES MINIS-CAMPS D'ETE DU SEJOUR A LA MER POUR LES ENFANTS DES CENTRES DE LOISIRS ET DES SEJOURS ADOLESCENTS

Mini-camps : les tarifs « minis camps » s'élèvent au prix de journée de l'accueil de Loisirs concerné : Ribérac, Tocane ou Verteillac, repas compris, plus un supplément de 3€ par journée de mini camp pour les résidents et 1€ pour les bénéficiaires du RSA.

Séjour à la mer : les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois proposent un séjour de 5 jours au bord de la mer qui se déroulera du 20 au 24 juillet 2015 pour 30 enfants.

Quotient familial	Tarifs du séjour mer
1401€ et +	130 €
De 901 à 1400€	120€
De 623 à 900€	110 €
De 401 à 622€	100 €
De 0 à 400€	90 €

Séjour Ados :

Organisation d'un mini camp à Meschers du 15 au 17 juillet 2015 :

Quotient familial	Tarifs mini camp Meschers
1401€ et +	140 €
De 901 à 1400€	130€
De 623 à 900€	120 €
De 401 à 622€	110 €
De 0 à 400€	100 €
Bénéficiaire RSA	30€

Organisation d'un séjour du 7 au 11 juillet 2015 à Perpignan :

Quotient familial	Tarifs du séjour Perpignan
1401€ et +	200 €
De 901 à 1400€	185 €
De 623 à 900€	170 €
De 401 à 622€	160 €
De 0 à 400€	150 €
Bénéficiaire RSA	50€

DELIBERATION N°2015/113 : ADOPTION DES SUBVENTIONS SCOLAIRES 2015

Le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 625 € par classe et 27 € par élève de classe élémentaire et 10 € par élève de classe maternelle
- Pour les écoles de Ribérac (plus proche des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500 € pour Prévart et les Beauvières / 750 € pour Ferry et 27 € par élève de classe élémentaire et 10 € par élève de classe maternelle

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école. De même une subvention est attribuée au Réseau des Ecoles du Verteillacois, ainsi qu'au RASED de Neuvic pour les écoles des Hauts de Dronne et de St Vincent de Connezac.

Le montant total des subventions 2015 est arrêté à la somme de 61 621€ pour les écoles publiques de la CCPR

FINANCES

(Rapporteur Jean-Marcel BEAU)

DELIBERATION N°2015/114 : DECISION MODIFICATIVE N°1 Budget Principal

Section d'investissement :

Annulation de l'opération « Aménagement des carrières de la Tour Blanche » pour un montant de 14 500.00 €

Régularisation comptable pour l'opération d'isolation des combles des bâtiments communautaires subventionnés dans le cadre de la loi POP coût total 323.05 € coût pour la CCPR 1 102.44 €

-Section de fonctionnement :

Annulation de titres sur année 2014 pour 2 200 €

DELIBERATION N°2015/115 : REMBOURSEMENT DE LA CAUTION POUR UN LOGEMENT INTERCOMMUNAL A ST SULPICE DE ROUMAGNAC

Le conseil communautaire accepte le remboursement de la caution d'un montant de 390.00 €.

VOIRIE

(Rapporteur Jean-Didier ANDRIEUX)

DELIBERATION N°2015/116 : MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Le Président est autorisé à engager une procédure de consultation des entreprises et de signer les marchés de travaux après avis de la CAO pour un programme prévisionnel de travaux 2015 sur les voies intercommunales de 750 000 € HT.

DELIBERATION N°2015/117 : MARCHE DE FOURNITURES DE MATERIAUX DE VOIRIE 2015

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le marché à bons de commande de fournitures de matériaux de voirie après avis de la CAO.

TOURISME

(Rapporteur Gérard SENRENT)

DELIBERATION N°2015/118 : ADOPTION DES TARIFS DES PRESTATIONS TOURISTIQUES 2015

Régies de l'Office de Tourisme-des Tourbières de Venduire- de la Maison de la Dronne- du point info tourisme de Ribérac

Topo guide	2,30 €
Carte Postale	0,20 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €
Service aux associations	30,00 €
Location salle expo 15j	15,00 €
Location salle expo 1 mois	30,00 €

Photocopie A4 n&b	0.20 €
Photocopie A4 couleurs	0.30 €
Photocopie A3 n&b	0.40 €
Photocopie A3 couleurs	0.50 €
Fax	0.20 €
Connexion Wifi	1,00 €
Boissons	1,50 €
Barque à rames 1/2 h	4,00 €/la barque
Barque à rames 1h	8,00 €/la barque
Pêche à la journée	3,00 €
Pêche à l'année	15,00 €
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation Curieux de Nature (enf)	2,00 €
Animations Thématiques (adulte)	3,00 €
Barque à moteur 1h (1 à 2 pers)	5,00 €
Barque à moteur 1h (de 3 à 5 pers)	15,00 €
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation Curieux de Nature (enf)	2,00 €
Animations Thématiques (mini 10 pers)	3,00 €

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30

DIVERS

a- Le conseil communautaire prend connaissance du projet de piste automobile sur le Verteillacois présenté par Jean-Pierre JUGIE. Le conseil communautaire suivra ce dossier intégralement porté par un particulier.

Jean Pierre JUGIE précise Il s'agit d'une piste automobile et non pas d'un circuit. Ce n'est pas un projet qui avance à pas de loup. Il n'a pas été évoqué auparavant car le porteur de projet ne savait pas si cela pouvait se faire compte tenu des documents d'urbanisme. Il précise qu'une étude d'impact a été élaborée et que le projet sera soumis à enquête publique. Ce projet n'est rien comparable avec celui de Bagatelle et le porteur de projet, qui est de notre territoire, ne demande aucun financement.

Franck BLANCHARDIE demande si une étude de l'impact en terme l'hébergement a été faite. Jean-Pierre Jugie ne pense pas que la retombée économique soit chiffrée mais il posera la question.

Annie VALLADE demande des précisions sur l'impact sonore que cela pourrait avoir. Les calculs figurent dans l'étude d'impact et des merlons sont prévus pour atténuer le bruit.

Emmanuel CLUGNAC formule une remarque générale sur les projets qui vont nous arriver. Il faut rester vigilant et s'assurer qu'ils s'inscrivent dans une logique de politique de territoire.

Claude BOUQUET : fait observer qu'à Bourg des Maisons des merlons pour atténuer le bruit des carrières ont été mis en œuvre. Il constate que les résultats sont très aléatoires car cela dépend d'éléments extérieurs (vent,...).

Patrice FAVARD cherche à savoir comment les conseillers communautaires doivent se positionner sur ce projet pour lequel il est favorable.

Didier BAZINET demande une position de principe, C'est un projet privé donc la CCPR peut émettre un avis uniquement sur le principe, les gens s'exprimeront lors des enquêtes publiques

Dominique VIRECOULON s'interroge sur le sens du vote. Il faut savoir sur quoi on se prononce : sur le projet ou le soutien au porteur de projet

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois émet un avis favorable sur le projet de Piste automobile.

b-Le conseil communautaire prend acte de la décision de Madame le maire de Goût Rossignol de saisir le tribunal administratif pour contester la décision de fermeture de son école et l'autorise à produire si elle le souhaite le rapport des commissions bâtiments et affaires scolaires rédigé suite à la visite des 3 écoles du RPI.

Corine DUCOUP revient sur le problème de l'école de Goût Rossignol et précise sa démarche. Elle remercie les personnes qui sont venues visiter les locaux et demande à Rémy TERRIENNE , Vice-Président délégué aux affaires scolaires de lire le rapport rédigé par les commissions bâtiments et affaires scolaires sur l'état des écoles du RPI.

Lecture du rapport est faite à l'assemblée pour qu'elle en prenne connaissance.

Hervé DE VILLEMORIN : estime que l'inspection d'académie a décidé de supprimer un poste d'enseignant sur le RPI et ne conteste pas ce choix. En revanche, selon lui, la deuxième partie de la décision nous incombe c'est-à-dire le choix de l'école qui sera fermée. Il ne faut pas se laisser dicter notre attitude par l'inspection d'académie il faut appréhender l'aspect économique et , souhaite que le Conseil Communautaire tienne compte de ce volet.

Didier BAZINET juge qu'il faut travailler sur une réorganisation globale des RPI. Nous devons anticiper les fermetures de postes et les fermetures d'écoles, une réorganisation s'impose dès maintenant pour ne pas connaître une situation similaire les années suivantes.

Alain LUCAS regrette ce climat conflictuel sur ce RPI. Au nom de la solidarité il veut savoir si on ne peut pas trouver un compromis (une classe par commune) le temps que l'on réfléchisse à une organisation.

Dominique VIRECOULON : pense que le compromis est voué à l'échec, Madame DUCOUP va faire appel auprès du Tribunal Administratif.

Patrice FAVARD demande ce que nous allons faire du rapport qui a été lu qui fait ressortir les vraies problématiques.

Didier BAZINET juge difficile de prendre une position, c'est la décision de la DASEN

Emmanuel CLUGNAC pour conclure dit que le conseil communautaire prendra acte de la décision du recours auprès du Tribunal Administratif et qu'il n'a plus son mot à dire.

c- Projet de Siorac de Ribérac :

Didier BAZINET informe que l'ATD a chiffré le projet mais le chiffrage ne correspond pas à nos attentes financières, on va mandater un architecte pour une nouvelle étude de faisabilité.

d-Rappel des conventions manquantes concernant l'ADS :

Emmanuel CLUGNAC rappelle qu' un certain nombre de communes n'a pas encore retourné la convention signée et il est urgent de le faire pour qu'elles puissent bénéficier de l'instruction des documents d'urbanisme par le service.

e- FPIC

Patrick LACHAUD demande quelle répartition est envisagée. Le sujet sera auparavant examiné en bureau car la notification a été reçue ce jour.